

ARRÊTÉ N°2024-04-DAGAP
PORTANT NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-4,
- Vu les statuts d'Avignon Université et notamment l'article 25,
- Vu le règlement intérieur du Conseil Académique d'Avignon Université et notamment son article 5,
- Vu le statut du vice-président étudiant de l'université d'Avignon approuvé par le Conseil d'administration le 29 juin 2021,
- Vu les élections pour le renouvellement des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAC) en date des 7 et 8 novembre 2023,
- Vu la délibération n°CAC-2024-003 portant élection de la vice-présidente étudiante en la personne de Madame Laura AGRINIER, lors de la séance du Conseil Académique réuni en formation plénière en date du 25 janvier 2024.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Laura AGRINIER, représentante des usagers de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, étudiante en « Information Communication », est nommée vice-présidente étudiante d'Avignon Université.

Article 2 :

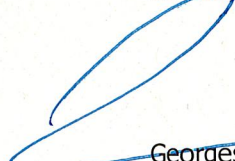
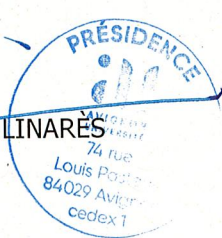
Le mandat de Madame Laura AGRINIER prendra fin au terme de son mandat d'élue au sein de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans le hall de la zone présidence et mis en ligne sur le site de l'université dans les actes réglementaires.

Fait à Avignon, le 26 janvier 2024

Le Président de l'Université d'Avignon,


Georges LINARES

PRÉSIDENCE
74 rue
Louis Pasteur
84029 Avignon
cedex 1

08 FEV. 2024

Transmis au Recteur de région académique, Chancelier des Universités, le